



Mission pour les initiatives
transverses et
interdisciplinaires

Adaptation du vivant à son environnement

AAP 2020

Tous les êtres vivants font et ont fait face dans le passé à des changements plus ou moins rapides et de plus ou moins forte amplitude de leur environnement induisant différents processus d'adaptation selon les organismes concernés et les conditions. Ces adaptations autorisent voire optimisent le fonctionnement des individus (performance, survie, reproduction) en réponse à leur nouvel environnement et ses variations.

Le terme adaptation doit être compris ici dans son sens le plus large incluant des aspects évolutifs et/ou des processus relevant de mécanismes de stress, de plasticités génomique ou phénotypique, d'acclimatation, de développement de nouvelles stratégies moléculaires de résistance, de résilience ou encore de changements de comportements individuels ou collectifs. Tout organisme vivant peut être considéré dans le cadre de cet appel à projets, allant des réponses moléculaires et cellulaires, physiologiques à des changements de comportements biologiques ou sociaux d'individus ou de populations. Les facteurs environnementaux peuvent être biotiques, abiotiques ou sociaux.

Pour aborder les questions d'adaptation du vivant à son environnement dans leur complexité, les projets soumis dans le cadre de cet appel à projets devront :

- Énoncer clairement les facteurs et conditions de changements environnementaux étudiés dans le cadre du projet,
- Combiner plusieurs échelles d'analyses (temporelles, spatiales, du moléculaire au compartiment cellulaire, à la cellule, à la pluricellularité, à l'individu, aux populations ou à l'échelle globale) et développer une démarche intégrative des données acquises aux multiples échelles,
- S'inscrire dans une démarche interdisciplinaire. Dans ce contexte les domaines scientifiques mobilisables sont nombreux : biologie expérimentale, théorique, computationnelle, synthétique, sciences de l'environnement, physiologie, anthropologie, sciences humaines et sociales, physique, instrumentation, ingénierie, chimie, modélisation mathématique, calcul scientifique sur des données complexes, analyse statistique, informatique.

Critères d'éligibilité

- Le projet doit être porté par **une chercheuse ou un chercheur permanent, une enseignante-chercheuse ou un enseignant-chercheur permanent, appartenant à une unité du CNRS.**
- Le consortium doit réunir **au moins deux unités issues d'au moins deux instituts différents du CNRS.** A titre exceptionnel, les unités pluridisciplinaires souhaitant fédérer deux équipes travaillant dans des disciplines différentes peuvent postuler mais cette configuration devra être dument justifiée. Le consortium peut impliquer des partenaires d'autres organismes de recherche que le CNRS, des partenaires étrangers ou des industriels, mais ceux-ci ne peuvent pas être financés.

- **L'interdisciplinarité, la prise de risque, la rupture et le caractère exploratoire** seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets.
- La demande budgétaire, sur deux ans maximum, ne doit pas excéder 30 k€ par an. Seuls quelques projets, sur la base d'une argumentation solide, seront soutenus à ce montant. La demande budgétaire ne peut concerner que des dépenses de **mission/fonctionnement/équipement/prestations de service en lien avec le projet**.
- **L'accord de la direction d'unité** du porteur est requis.

Modalités administratives et financières

- Les crédits sont alloués au porteur ou à la porteuse et versés à son unité de rattachement CNRS. Ils sont de type subvention d'Etat, ce qui implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le 31 décembre 2020 et qu'aucun frais de gestion ne pourra être prélevé. **Le porteur les engage pour l'ensemble des partenaires.**
- **Les demandes d'équipement informatique standard ou de bureautique ne seront pas prises en compte.**
- Pour tout équipement, les demandes en lien avec le projet devront être argumentées, **en particulier au regard des plateformes existantes.**
- **Aucun CDD, salaire de doctorant ou post-doctorant ne pourra être financé.** À titre exceptionnel, une gratification de stage (3 à 6 mois) pourra être accordée. Le ou la stagiaire est recruté(e) par une unité CNRS. Sa convention de stage est établie par la Délégation Régionale dont il dépend. Les crédits correspondant étant directement notifiés à la DR, **il est inutile de comptabiliser le montant de la gratification de stage demandée dans le budget global du projet scientifique.**
- Le projet pourra être renouvelé pour une seconde année après évaluation par le comité scientifique et selon le budget de la Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires.

Évaluation des projets

Les projets sont évalués par un comité scientifique constitué par la Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires du CNRS. Les lauréats et les lauréates seront individuellement contactés à l'issue de l'arbitrage, soit environ 2 mois après la date limite de dépôt des candidatures. **Les évaluations scientifiques des projets ne seront pas communiquées aux porteurs non retenus.**

Restitution des résultats

Un rapport scientifique et financier est demandé au porteur du projet à la fin de l'année 2020. **Celui-ci s'engage par ailleurs à présenter les résultats de ses recherches aux journées de restitution** au début de l'année 2021, les frais de mission étant à financer avec les crédits alloués en 2020.

Par ailleurs, il est demandé aux lauréates et lauréats de mentionner le financement obtenu (Ce projet a obtenu le soutien financier du CNRS à travers les programmes interdisciplinaires de la MITI ; This project has received financial support from the CNRS through the MITI interdisciplinary programs) dans toute production scientifique et de la déposer systématiquement dans l'archive ouverte HAL.

Pour déposer une candidature

Le porteur ou la porteuse du projet doit déposer sa candidature dans l'application Limesurvey. La candidature se fait en deux temps :

1) La préinscription

- Cliquer sur le lien suivant : <https://survey.cnrs.fr/index.php/119535?lang=fr>
- Renseigner vos nom, prénom et courriel (**Attention** : cette préinscription ne vaut pas candidature à l'AAP),
- Vérifier que vous avez reçu un mail automatique de préinscription contenant un lien personnalisé pour postuler (**Attention** : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables).

2) La candidature proprement dite

- Cliquer sur le lien personnalisé qui vous a été envoyé dans le courriel de préinscription,
- Remplir toutes les rubriques du questionnaire en ligne (possibilité de le faire en plusieurs étapes),
- En parallèle, télécharger depuis [la page dédiée à cet AAP sur le site de la MITI](#) le formulaire de candidature à compléter,
- Joindre à la fin du questionnaire en ligne, en format pdf, le formulaire de candidature complété et signé par la direction d'unité,
- Cliquer sur « Envoyer » à la fin du questionnaire en ligne pour que votre candidature puisse être prise en compte,
- S'assurer de la bonne réception du mail vous informant que votre candidature a bien été enregistrée dans l'application (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables),
- Si nécessaire, possibilité de modifier l'ensemble des informations renseignées dans le questionnaire ainsi que la pièce jointe jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

Date limite de dépôt des candidatures : lundi 13 janvier 2020 à midi (heure de Paris).

Contacts : [Catherine RECHENMANN](#) et [Fabienne AUJARD](#) (responsables scientifique du défi) et la [Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires](#)